



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATION SUD LYONNAIS BASKET (SLB)
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028
Autorisation de signature

N°2025_110

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

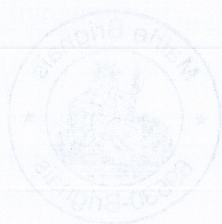
Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir le développement des activités physiques sur son territoire, alloue des moyens ainsi qu'une subvention de fonctionnement à l'association Sud Lyonnais Basket.

Considérant le rôle essentiel du sport et en particulier de la pratique du basket-ball dans l'animation du territoire des communes de Brignais, Millery, Charly et Vourles, la promotion des valeurs citoyennes, l'éducation et la cohésion sociale, l'association Sud Lyonnais Basket, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 a pour objet de promouvoir, développer et encadrer la pratique du basket-ball sur le territoire.

Constatant le dynamisme de l'association par son nombre important de licenciés, son implication dans la formation des jeunes à travers son école de mini basket labellisée par la FFBB, son niveau régional, son engagement dans des actions sociales, éducatives et citoyennes, la ville souhaite formaliser le partenariat par l'établissement et la signature d'une convention définissant le cadre de cette coopération, les objectifs poursuivis par l'association et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Ce soutien en faveur du développement local de cette discipline pour tous s'appuie sur l'engagement des membres dirigeants de l'association, qui partagent l'ambition d'un club attractif, ouvert et impliquant des joueurs et des joueuses dès le plus jeune âge.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sud Lyonnais Basket (SLB) telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué au sport et à la coordination de la vie associative, à signer la convention et ses éventuelles annexes
- DIRE qu'un soutien financier pourra être accordé dans le cadre d'une demande de subvention annuelle

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD